



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Renforts de police pour la métropole nantaise

Question orale n° 602

### Texte de la question

M. Mounir Belhamiti appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les besoins de renforts de police pour la métropole nantaise. Lors de son passage à Nantes en juillet 2018 après les émeutes consécutives au décès d'Aboubakar Fofana dans le quartier du Breil, Édouard Philippe a annoncé que le niveau de forces présentes pour garantir le respect de l'ordre serait adapté et qu'il irait croissant si les circonstances l'exigeaient. En l'espèce, la forte augmentation démographique de l'agglomération nantaise, couplée à la persistance de phénomènes de violence et d'insécurité semblent justifier un renforcement des dispositifs de prévention et de maintien de l'ordre. Pourtant, la liste des renforts qui seront affectés par le ministère de l'intérieur dans plusieurs villes de France au premier trimestre 2019 ne concerne pas Nantes. Par ailleurs, trois quartiers nantais « de reconquête républicaine » doivent accueillir en janvier 2019 le dispositif de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Il convient de saluer cette démarche, le Gouvernement s'étant engagé dans une évolution de la police et de la gendarmerie pour répondre à une priorité des Français. Mais trois autres quartiers nantais à savoir Nantes nord, le Clos Toreau et le Breil, n'ont pas été retenus dans le cadre du déploiement de la PSQ alors qu'ils sont au même titre que les autres concernés par des problèmes d'incivilités, de trafics de stupéfiants et de rodéos. A l'heure où l'on a besoin de rapprocher les forces de l'ordre de la population tout en assurant la sécurité de tous, il demande s'il peut lui faire part d'un calendrier de déploiement des renforts de policiers à Nantes ainsi que des effectifs précis. Il lui demande, par ailleurs, s'il peut lui indiquer quels dispositifs spécifiques seront déployés sur les territoires qui ne relèveraient pas de la PSQ.

### Texte de la réponse

#### RENFORTS DE POLICE DANS LA MÉTROPOLE DE NANTES

**M. le président.** La parole est à M. Mounir Belhamiti, pour exposer sa question, n° 602, relative aux renforts de police dans la métropole de Nantes.

**M. Mounir Belhamiti.** Monsieur le ministre de l'intérieur, lors de sa venue à Nantes, en juillet dernier, à la suite d'émeutes urbaines, le Premier ministre a annoncé des renforts pour garantir le respect de l'ordre public. En outre, l'État s'est engagé à intensifier l'action des forces de l'ordre dans le centre-ville de Nantes, le soir et la nuit, ainsi qu'à affecter, dès avril 2019, vingt policiers supplémentaires à la police de sécurité du quotidien. Je salue cette démarche.

Ces renforts sont indispensables. Nos forces de l'ordre sont mobilisées pour faire face aux débordements lors de manifestations violentes, et nous avons eu la démonstration de leur professionnalisme samedi dernier encore. Mais on mesure également le besoin de personnels pour assurer la sécurité au quotidien dans l'ensemble des quartiers de notre métropole. Ma visite au commissariat central de Nantes, jeudi dernier, m'a permis d'en prendre toute la mesure.

De fait, parallèlement à la poussée démographique de l'ensemble de la métropole nantaise, on constate que

l'insécurité et la délinquance ne se cantonnent pas aux quartiers de « reconquête républicaine » – QRR – ciblés lors de la création de la police de sécurité du quotidien – PSQ. Les incivilités, les trafics divers et les rodéos ne connaissent pas les frontières des zonages administratifs. Le meurtre à l'arme blanche, survenu mercredi dernier dans le quartier Nantes Nord, dans un square bien connu pour être un point de trafic de stupéfiants, nous le rappelle cruellement.

C'est pourquoi, je vous demande quels effectifs et quels dispositifs spécifiques seront déployés dans ces territoires qui ne relèvent pas de la police de sécurité du quotidien – je pense à Nantes Nord, au Breil ou encore au Clos-Torreau – mais qui sont confrontés, eux aussi, à des enjeux de sécurité majeurs.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Christophe Castaner, ministre de l'intérieur.** Il est essentiel que nous puissions inventer au quotidien, dans chacun des quartiers de Nantes mais aussi en ruralité, une réponse adaptée. Je souhaite une police et une gendarmerie sur-mesure, qui prennent en compte les réalités. On n'intervient pas de la même façon dans le bassin d'Arcachon, suivant qu'on est en hiver ou en été ; et on n'intervient pas de la même façon dans le bassin d'Arcachon et dans certains quartiers de Nantes au quotidien. C'est pourquoi nous avons mis en place la police de sécurité du quotidien qui, dans certains quartiers, peut se décliner de différentes manières et se trouver renforcée dans les quartiers de reconquête républicaine.

Il ne s'agit pas seulement de moyens humains ; il s'agit aussi d'une façon de faire, une façon qui permette d'associer l'ensemble des acteurs. Je suis intimement convaincu que, quartier par quartier, je dirai presque cage d'escalier par cage d'escalier, c'est l'ensemble des acteurs qui doit intervenir. Cela pose la question de la place de l'école, des collectivités locales, des associations sportives ou culturelles qui sont autant d'acteurs susceptibles d'accompagner un quartier, un village, une ville en matière de prévention et de gestion du risque sécuritaire.

Il n'empêche qu'il y a des territoires, des quartiers dans lesquels les tensions sont plus fortes. À Nantes, si j'ai annoncé récemment un renforcement lié à un QRR, il y a aujourd'hui douze quartiers qui font l'objet d'une feuille de route spécifique. Et c'est cela, la police de sécurité du quotidien. Nous en renforçons les moyens, nous en renforçons la présence. Sachez que les effectifs de la circonscription de sécurité publique de Nantes atteint à ce jour 1 077 personnes, sans compter les policiers du renseignement territorial. Les besoins sont réels et les habitants comme les élus – et vous-même, monsieur le député, êtes intervenu en ce sens auprès de moi – nous ont fait part de la nécessité d'obtenir un renforcement des forces de l'ordre. Ce renforcement, je l'ai annoncé, je vous le confirme : à partir du mois d'avril, ce sont trente-neuf gradés et gardiens de la paix supplémentaires qui seront mobilisés.

Mon objectif est que l'intégralité des départs à la retraite soit compensée. On a annoncé des renforts qui en fait n'étaient que des remplacements. Ici, non. Il s'agit de compenser l'ensemble des départs et de doter de vingt agents supplémentaires le quartier de reconquête républicaine Bellevue-Dervallières-Malakoff de Nantes-Saint-Herblain qui se met actuellement en place. L'idée est vraiment que la PSQ puisse travailler partout et que, dans certains quartiers, grâce à la souplesse de management dont disposent les chefs opérationnels sur le terrain, on puisse adapter une réponse prenant en considération les réalités, les tensions constatées à un moment donné ou dans un espace géographique donné, ou de façon plus pérenne et plus large, et qui nécessitent des renforts tant matériels que de méthode.

Trop longtemps, on a pensé que la réponse était de nature quantitative. Plus de policiers sur le terrain, c'est certes important, mais il faut aussi agir au niveau des moyens, des conditions de travail, qui tiennent à l'état tant des véhicules que des commissariats et des gendarmeries. Nous avons ainsi passé commande de 5 600 véhicules neufs pour 2019, lancé un programme de 900 millions d'euros d'investissements pour améliorer les conditions de travail de nos gendarmes et de nos policiers. Évidemment, Nantes doit bénéficier d'un tel accompagnement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mounir Belhamiti](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 602

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2019](#)

**Réponse publiée le :** 6 mars 2019, page 1752

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 février 2019](#)